



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Concours interne spécial
de technicien de l'environnement
Session 2020**

Rédacteur

Astrid LETESSIER – Présidente du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE (TITRE 1 NIVEAU 1)	4
2 - L'ÉPREUVE ORALE	4
2.1.1 - <i>La présentation orale</i>	5
2.1.2 - <i>Les échanges</i>	5
2.1.3- <i>Synthèse</i>	5
3- LES RESULTATS	6

Rapport général du président du jury

Astrid LETESSIER, Attachée Principale d'Administration de l'Etat

CONCOURS INTERNE SPECIAL D'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE (Titre 1 Niveau 1)

1.1 - Le contexte réglementaire

- Décret n° 2001-585 du 5 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des agents techniques de l'environnement ;
- Arrêté du 22 juin 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours interne spécial pour l'accès au corps de technicien de l'environnement organisé au titre des années 2020 à 2024 ;
- Arrêté du 7 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours interne spécial pour l'accès au corps des techniciens de l'environnement ;
- Arrêté du 13 août 2020 fixant le contingentement au titre des années 2020 à 2024 des recrutements complémentaires par voie de concours internes spéciaux pour l'accès au corps des techniciens de l'environnement.

1.2 - La composition du jury

9 sous jury ont été constitués, tous composés de membres issus de l'Office Français de la Biodiversité des Parcs Nationaux ou du pôle ministériel MTE/MCTRCT/MER.

L'ÉPREUVE ORALE

L'épreuve orale unique consiste en un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes. L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat au moment de l'inscription en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP).

L'entretien avec le jury vise à :

- reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier qu'il a fourni ;
- apprécier les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux techniciens de l'environnement.

439 candidats se sont inscrits au concours et 388 se sont présentés. Le taux d'absentéisme est de 12 %.

L'éligibilité des candidats sera contrôlée avant la nomination.

1. La présentation orale

Pour la plupart, les candidats ont choisi une présentation chronologique de leurs parcours se concluant par l'exposé de leurs motivations. D'autres, en nombre plus restreint, ont privilégié une présentation thématique plus originale.

Peu importe la formule choisie, il a été apprécié des candidats qu'ils puissent structurer leur présentation afin de bien mettre en valeur leur parcours professionnel mais aussi les compétences acquises.

Les membres du jury ont apprécié les candidats qui ont su replacer leurs missions dans le cadre des enjeux de leur service, mettre en avant les responsabilités exercées au cours de leur carrière, notamment celles pouvant relever des missions dévolues à un technicien de l'environnement.

Il ressort des entretiens que les candidats admis se sont très bien préparés pour cet oral. Il est donc conseillé à tous les candidats de bien préparer cette étape de l'entretien et de s'assurer du respect du temps imparti de dix minutes.

L'entretien doit s'appuyer sur le RAEP. Il est donc fortement conseillé au candidat d'apporter le plus grand soin à la complétude de son dossier qui est un support de préparation à l'épreuve orale pour faire la synthèse de son parcours professionnel et d'identifier les informations pertinentes à mettre en valeur.

Ce rapport n'est pas noté mais permet aux membres du jury de prendre connaissance, en amont, du parcours professionnel du candidat, de sa motivation pour se présenter au concours et de préparer d'éventuelles questions pour permettre de faciliter les échanges.

Pour la présentation des expériences, il est attendu des candidats qu'ils aient eu la curiosité de dépasser le simple champ des missions qu'ils ont pu exercer, en s'intéressant également aux missions dévolues au service ou à leur établissement.

En ce qui concerne la projection sur la carrière, il a été apprécié que le candidat puisse apporter quelques éléments sur ses perspectives d'évolution.

2. Les échanges

Au terme de l'exposé, la discussion s'est déroulée généralement en trois phases.

Tout d'abord, le candidat a pu être interrogé sur l'ensemble des éléments qu'il a présentés. Les membres du jury ont pu revenir sur des aspects développés, soit pour permettre au candidat d'y revenir plus en détail, soit pour mieux comprendre le rôle du candidat dans la/les missions présentées.

Le jury a ensuite posé des questions aux candidats pour mieux comprendre l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent : notamment au sujet des enjeux, des acteurs, de l'impact de la création de l'OFB, puis a ouvert sur des questions plus générales concernant le domaine d'activité de l'OFB ou des Parcs Nationaux.

Enfin, le jury a pu proposer une mise en situation professionnelle. L'attitude, la réflexion, la capacité d'analyse et d'argumentation sont examinées à cette occasion.

Il n'existe pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Il s'agit essentiellement de vérifier si le candidat est en capacité de prendre de la hauteur par rapport à ses missions habituelles et à proposer des solutions argumentées.

Par ailleurs, la clarté de l'expression, la hauteur de vue et la capacité à se projeter sur des fonctions de technicien de l'environnement ont été valorisées.

2.1.3- Synthèse

De manière générale le jury a apprécié le niveau des candidats et de leur dossier, malgré une très forte hétérogénéité des candidats.

La sélection a pu se faire sur la qualité des échanges, sur la capacité de compréhension, le comportement à l'oral, la cohérence des propos, la projection dans le corps des candidats.

La qualité du rapport présenté et la préparation pour la présentation sont les clés de la réussite du concours.

3- LES RESULTATS

196 candidats ont été admis sur liste principale et 9 sur liste complémentaire.

La barre d'admission en liste principale se situe à 15 et la moyenne des candidats admis est de 16,4.

Les notes se répartissent de la manière suivante :

Entre 0 et 9	22
Entre 10 et 12,99	104
Entre 13 et 14,99	66
Entre 15 et 17	146
Plus de 17	50
TOTAL	388



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*